



SPIP du Calvados : une rentrée catastrophique 2/5

## SPIP du Centre Pénitentiaire de Caen

### Les longues peines à la peine

**Au centre Pénitentiaire de Caen, la rentrée 2026 s'est traduite par la perte sèche d'un équivalent temps plein,** partie remplacer les postes manquants en milieu ouvert suite à un départ en retraite non remplacé.

**Dans un service chargé de la prise en charge des personnes présentant les profils les plus alarmants, chaque CPIP suit désormais plus de 80 personnes pour un temps plein.** Avec des dossiers épais de centaines de pages, des victimes nombreuses à prendre en compte, des sorties très difficiles à préparer, des procédures (TAP, CHAP, CNE) lourdes et chronophages, l'équipe ne s'en sort plus.

Ajoutons que la secrétaire du service est désormais mobilisée à mi-temps sur la SAS-QSL et que le poste de la directrice est resté vacant, et la coupe commence à se remplir dangereusement.

**Avec des baisses de budget sur les prises en charge, les activités culturelles ou les dispositifs de préparation à la sortie,** avec la quasi-disparition des permissions collectives et les bâtons dans les roues aux permissions de sortie insertion, en dépit parfois des décisions des magistrats, la coupe est pleine ! La CGT IP dénonce les pressions subies par les agents, les manœuvres pour contourner les magistrats et globalement le sabotage en règle de nos missions!

Et lorsque s'ajoute ces derniers mois des arrivées de personnes d'autres établissements pour peine qui arrivent chez nous parce que leur sortie était « trop difficile » à organiser dans leur établissement d'origine, la coupe déborde !

On apprendra que ces transferts de dossiers impossibles sont, notamment pour l'un d'entre eux, dues aux promesses d'un « suivi » données par un partenaire local. **La CGT IP alerte depuis des mois, dans les deux établissements de Caen comme sur le milieu ouvert de l'écart criant entre les promesses de certains de nos partenaires/concurrents privés, dits associatifs, et la réalité de leurs actions.** C'est le cas de ce « suivi renforcé » qui interroge les CPIP depuis un moment. Force est de constater que nos interrogations n'ont pas porté jusqu'à la direction interrégionale puisque visiblement, c'est un motif pour transférer des personnes qui n'avaient aucune vocation à venir dans le Calvados.

Pour un autre dossier, le partenaire/concurrent n'a même pas été consulté mais le soi-disant « suivi renforcé » est cité dans les motivations pour le transfert dans notre établissement ! Au moins la communication a été efficace !

Rappelons que nos partenaires/concurrents privés ne se privent jamais de refuser de suivre les personnes qu'on leur oriente. Surtout quand le profil est trop inquiétant. **Donc on se retrouve seul.e.s au SPIP avec des dossiers extrêmement lourds. Bien joué l'administration pénitentiaire ! De deux choses l'une : soit vous nous prenez pour des magicien.ne.s, soit vous nous prenez pour des andouilles !**

Rappelons que la situation de l'hébergement dans le Calvados (et en Normandie) est très mauvaise, que les différents dispositifs d'insertion à l'extérieur sont sous forte tension, et que, malgré les promesses, notre territoire n'est pas plus armé qu'un autre en France pour recevoir des publics aux profils aussi sensibles que certains des sortants du CP Caen.

**Face aux promesses creuses, la CGT IP rappelle les réalités ! Les personnes en détention sortent un jour !**

Et ces sorties doivent être anticipées, travaillées, afin de favoriser au maximum le retour des personnes dans des conditions adaptées à leurs caractéristiques. Cela nécessite des places en CHRS adaptées à des hommes seuls, des places en Ehpad adaptées à des personnes âgées et isolées, des structures de soins psychiatriques en nombre suffisants et formées à ces publics. Etc.

**Côté SPIP, cela nécessite des personnels en nombre suffisant pour suivre tout ce monde pendant la détention et accompagner leurs projets de sortie ! Des personnels sécurisés dans leurs pratiques professionnelles par une administration soutenant !**

**La CGT IP demande le recrutement sans délai de personnels titulaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins du SPIP au Centre pénitentiaire de Caen : 60 personnes suivies par CPIP à temps plein ! Un.e secrétaire à temps plein pour le service ! Un.e cadre à temps plein ! La pérennisation des emplois de coordo culturelle et d'ASS du service !**

Au-delà, la CGT IP demande que les organigrammes de référence prennent réellement en compte le poids de la prise en charge des publics dans les établissements fléchés longues peines et AICS et que les équipes soient abondées en conséquence !

**La CGT demande l'abrogation des notes empêchant la mise en place des permissions de sortie, collectives comme individuelles, outils essentiels du retour progressif dans la société des personnes détenues pour de longues peines. La CGT IP rappelle son attachement à l'état de droit et donc au respect de la hiérarchie décisionnelle entre les magistrats et l'administration pénitentiaire !**

A Caen , le 6 octobre 2026  
La CGT Insertion Probation Normandie